

COMMUNE DE CAMPUAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Vote : Pour 8 contre 0
Nombre de suffrages exprimés : 8
Date de la convocation : 19/10/2023
Date de publication : 27/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Vanessa GROS, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Excusé : Guillaume GIROU Aurélie DESMAZES, Nathalie LELOUP

Mathieu PRADALIER est nommé secrétaire de séance.

Objet : tarifs cantine scolaire municipale

Monsieur le Maire annonce avoir reçu un courrier d'information du fournisseur des repas de la cantine scolaire annonçant une augmentation du prix du repas à compter du 1^{er} janvier 2024 de 1€ par repas. C'est une mesure nécessaire pour garantir la qualité des repas servis aux enfants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour la tarification appliquée pour la cantine scolaire municipale en raison de cette augmentation du prix du repas par notre fournisseur.

Après échange, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1€ par repas les tarifs

La Commune de CAMPUAC facturera aux usagers les participations suivantes :

Cantine :

- Repas enfant inscrit à l'avance : 5 euros
- Repas enfant non inscrit : 7 euros
- Repas adulte : 7 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place de cette tarification de la cantine scolaire municipale à compter du 1^{er} janvier 2024 et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

Mathieu PRADALIER
Secrétaire de séance



Thierry GOUMON,
Maire

